

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

DELIBERATION

BUREAU EXECUTIF DU 22 FEVRIER 2023

Objet : Arrêté du Procès-Verbal du BE en date du 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février 2023 à 12:00, le Bureau Exécutif du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le mercredi 15 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC, Claude AURIAS,

Max TOURVIEILHE,

Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC,

Virginie BONNET-FERRAND,

Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Christian REY, Philippe INARD, Jérôme LEBRAT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER, Pierre MAISONNAT,

Marie FERNANDEZ,

Isabelle MASSEBEUF,

Christophe MATHON, Franck FERROUSSIER, Claude BRUN,

Pouvoir : sans objet

Secrétaire de séance : Philippe INARD

EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 11 (11 voix) VOTANTS : 11

Quorum : 10

Le Bureau Exécutif

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte ADN,
- Vu le Procès-Verbal

Décide à l'unanimité des voix :

- ARTICLE 1 : D'arrêter le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023

Le Président



Didier-Claude BLANC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.

Sens des votes

Pour	Didier Claude BLANC, Claude AURIAS, Max TOURVIEILHE, Jacques LADEGAILLERIE, Franck SOULIGNAC, Virginie BONNET-FERRAND, Aurelien FERLAY, Christel FALCONE, Christian REY, Philippe INARD, Jérôme LEBRAT
Contre	
Abstention	